



Le 13 Mars 2020

Madame, Monsieur,

Monsieur le Président de la République a annoncé jeudi 13 Mars, la fermeture des écoles et des établissements scolaires dès lundi 16 Mars. Cela ne signifie pas l'interruption du service public d'éducation car la continuité pédagogique est assurée.

**-Au niveau du ministère de l'Éducation Nationale**, des ressources destinées à assurer cette continuité pédagogique se trouvent sur la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » : <https://college.cned.fr>

**- Au niveau de l'établissement**, les professeurs déposeront dès lundi, des cours et du travail à rendre sur Pronote.

**Deux accès sont possibles depuis le site du collège : [www.college-rousseau.fr](http://www.college-rousseau.fr)**

1 - Rubrique scolarité puis onglet téléservices

Les codes d'accès enfant-parents ont été à nouveau distribués ce jour .

2. Rubrique scolarité puis onglet Pronote

Les codes d'accès sont les codes Pronote utilisés habituellement.

Pour les familles qui rencontrent des difficultés de connexion ou d'équipement, tous les moyens seront mis en œuvre par nos soins pour les accompagner. De plus, les enseignants restent à votre disposition pour répondre aux interrogations et aux incertitudes disciplinaires par le biais de Pronote.

En cas de difficultés éventuelles, nous vous demandons de bien vouloir contacter l'établissement par mail : [ce.0251130t@ac-besancon.fr](mailto:ce.0251130t@ac-besancon.fr)

Nous comptons sur votre collaboration pour sensibiliser vos enfants à la nécessité de travailler pendant la fermeture du collège et restons à votre disposition.

Bien cordialement,

La Principale